



**MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA PROTECTION DE
L'ENFANT ET DE LA SOLIDARITÉ.**

**INITIATIVES ET POLITIQUES DU
GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE
L'AUTONOMISATION DES FEMMES**

Dr BINATE FOFANA Namizata

*Directeur Général de la Femme, de la Protection de l'Enfant
et de la Famille*

PLAN DE PRESENTATION

- **Introduction**
- **Définition de l'autonomisation économique**
- **Actions menées dans le cadre de l'autonomisation de la femme**
- **Quelques avancées sur l'autonomisation de la femme en côte d'ivoire**
- **Défis**

INTRODUCTION

- Le gouvernement ivoirien, a décidé de faire promouvoir la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix pour les femmes (la «déclaration de Beijing»)
- Ainsi, en Côte d'Ivoire, depuis cette résolution, quelques avancées sur la situation des femmes ont été obtenues.

○

INTRODUCTION

Cependant, malgré les dispositions constitutionnelles qui consacrent l'égalité entre tous les citoyens, les femmes sont encore victimes d'inégalités dans de nombreux domaines d'activités;

Cette situation a été exacerbée par les crises sociopolitiques (1999, 2002) et la crise postélectorale (2010- 2011) qui ont:

- aggravé la vulnérabilité des femmes;
- Créé un déséquilibre dans l'évolution de la société ivoirienne;

INTRODUCTION

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place des:

- ❖ Politiques de développement tenant compte des disparités entre les hommes et les femmes afin de contribuer à un meilleur équilibre de la société;
- ❖ Stratégies concourant à une réelle autonomisation des femmes pour leur permettre de devenir des acteurs de développement à part entière.

QUELQUES CHIFFRES

- 75% parmi elles, vivent en dessous du seuil de pauvreté;
- 63,2% des femmes sont des analphabètes ;
- 96% des femmes vivent dans le monde rural ;
- 21% de femmes sont au gouvernement (06/28) ;
- Seulement 4,6% de femmes sont maires ou administratrices de collectivités ;
- 11,37% de femmes sont députés (29 /226)

DEFINITION DE L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE

- Le mot « Autonomisation » d'origine anglaise («Empowerment»), est définie comme une stratégie de diffusion qui vise à donner aux femmes plus de pouvoir afin d'améliorer leur propre estime et leur indépendance financière.
- l'autonomisation de la femme est un processus par lequel une femme acquiert par elle-même suffisamment de capacités pour prendre des décisions importantes aux niveaux politique, économique, social, familial. (Selon Thomas VELDKAMP)

Les Nations Unies définissent l'autonomie des femmes à partir des cinq principaux critères suivants :

- Le sens de la dignité ;
- Le droit de faire et de déterminer ses choix ;
- Le droit d'avoir accès aux ressources et aux opportunités ;
- Le droit d'avoir le contrôle sur sa propre vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer ;
- La capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social plus juste aux plans national et international.

L'Autonomisation économique des femmes, s'appréhende autour de **trois dimensions**:

- ❑ **Opportunités économiques** qui peuvent être favorisées par des actions visant notamment à:
 - ✓ L'employabilité des femmes en donnant accès à des emplois de meilleure qualité équitablement rémunérés ;
 - ✓ Accroître le leadership entrepreneurial des femmes;
 - ✓ Favoriser l'essor d'un secteur financier avec des banques et des institutions de micro finances qui donnent l'accès aux femmes à des produits financiers et du crédit adapté à leurs besoins.

○ Dimension 2:

- **L'amélioration des statuts légaux et des droits des femmes**, en particulier en matière d'accès à la propriété et à l'héritage.

○ Dimension 3:

- **La participation et l'inclusion des femmes** dans les processus décisionnels économiques.

ACTIONS DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES

AU PLAN JURIDIQUE

- La Côte d'Ivoire a ratifié divers instruments juridiques sous-régionaux, régionaux et internationaux relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes notamment :
 - Le protocole charte africaine des droits de l'homme et des peuples de Maputo relatif au droit des femmes en Afrique ;
 - La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 (CEDEF) ;
 - Le programme d'action de Beijing de 1995 ;
 - La résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité

AU PLAN CONSTITUTIONNEL

- Adoption d'une nouvelle constitution sensible au genre : Art 35, 36 et 37, qui renforcent la protection des droits des femmes et assure la promotion de la parité entre les sexes dans l'accès aux responsabilités;
- La constitution interdit et punie toute forme de torture et de violence, les mutilations et toutes les formes d'avilissement de l'être humain;

**QUELQUES AVANCÉES SUR
L'AUTONOMISATION DE LA FEMME
EN CÔTE D'IVOIRE**

- Ces dernières années, des actes majeurs ont été posés pour une amélioration du statut de la femme :
 - **La scolarisation de la jeune fille**
 - **La politique d'alphabétisation** (le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, encadre les femmes et les filles non scolarisées, déscolarisées ou analphabètes à travers les activités d'animation rurale et de formation dans les **Instituts de Formation et d'Education Féminine (IFEFF)** en milieu urbain ou péri urbain,.

- Existence de fonds spéciaux:
- le « Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) depuis 2012 (ce sont 10 Milliards de FCFA qui ont été investi de 2012 à 2016;
- Existence d'un Fonds Novateur Femmes et Développement (FNFD) au sein du MFPES (A ce jour 584 millions FCFA sont disponibles);
- Mise en place récente d'un fonds de 5 milliards d'appui au développement des femmes entrepreneurs (Direction Générale des PME, Ministère du Commerce)

- Mise en place d'un comité d'écriture d'une loi sur la participation politique des femmes aux assemblées électorales;
- La création du Conseil National de la Femme (CNF) en 2007 a pour objectif d'assurer la protection, la promotion et l'autonomisation des femmes.

DEFIS

En dépit de toutes ces actions **quelques défis méritent d'être relevés:**

- La persistance des stéréotypes de genre défavorables aux femmes et des pesanteurs socio culturelles favorisant les violences de tous genres ;
- La faible appropriation de l'approche Genre et Développement à tous les niveaux ;
- La faiblesse des mécanismes institutionnels de promotion du Genre et de l'autonomisation des femmes ;

- La faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions au sein des organisations communautaires rurales, chefferie traditionnelle, coopératives ;
- L'insuffisance de mécanismes de formation et de financement des projets des femmes ;
- L'insuffisance de mécanismes de promotion de l'entreprenariat féminin en milieu rural ;
- Le taux d'analphabétisme encore élevé chez les femmes particulièrement en milieu rural.

CONCLUSION

- **L'autonomisation de la femme** elle exige des efforts pour lutter contre les inégalités de droit et pour **l'accès à des chances égales et des opportunités de construire ses capacité;**
- Le Gouvernement ivoirien reconnaît la place essentielle des femmes dans la société, du fait de leur contribution au processus de croissance et de développement de la Côte d'Ivoire.
- malheureusement les discriminations à leur égard et les pesanteurs socio culturelles freinent leur mise en œuvre.

CONCLUSION

- Selon le dernier rapport **ET SI L'EMERGENCE ÉTAIT UNE FEMME.....**, sur l'économie ivoirienne, il est montré que l'Équité de Genre pourrait apporter à la Côte d'Ivoire des gains qui pourraient atteindre 6 à 8 milliard de dollar dans le long terme ».;
- Ce qui veut dire qu'une plus grande égalité accroît l'efficacité économique et améliore les autres volets du développement
- C'est ce que révèle

**Je vous remercie pour votre
aimable attention !**